

ALCABACT

Dégraissant alcalin désinfectant moussant alimentaire



CARACTERISTIQUE PHYSICO – CHIMIQUES :

- Etat physique : Liquide
- Couleur : incolore
- Masse volumique : 1080 g/l +/- 20g/l
- Réaction chimique : Alcaline
- pH pur : 13,9
- pH à 5% : 12,9

PRINCIPAUX ELEMENTS DE COMPOSITION

Préparation à base d'hydroxyde de sodium, additifs séquestrants et dispersants des dépôts alcalins, composés tensioactifs à caractère émulsionnant à haut pouvoir moussant et pénétrant, biocides cationiques à base d'ammoniums quaternaires.

Éléments de composition autorisés par l'arrêté du 8 septembre 1999 relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets pouvant entrer au contact de denrées alimentaires, produits et boissons de l'homme et des animaux.

Homologation P.O.A. - P.O.V.
n° 9900417 délivrée le 4/2/2000 par le Ministère de l'Agriculture sous désignation « ALCABACT 2211 »

CONDITIONNEMENTS :

- 4 x 5L
- Bidon 30L
- Bidon 60L
- Fût 220L



RECOMMANDATIONS :

Produit fortement ALCALIN : ne pas utiliser sur métaux en alliages légers, surfaces peintes, matières plastiques et autres surfaces sensibles aux produits alcalins.

PROPRIETES

- . Produit fortement alcalin, concentré à haute teneur en matières actives.
- . Actif en eau de dureté élevée, conserve son haut pouvoir moussant et pénétrant.
- . Puissant dégraissant, solubilise les graisses d'origines végétales ou animales.
- . Efficace également en présence de souillures importantes de matières organiques ou salines, de dépôts protéiques, d'aliments de compositions diverses etc...
- . Nettoie, dégraisse, désinfecte les surfaces, matériels et objets en inox, surfaces carrelées, plastiques et autres surfaces lessivables par des solutions fortement alcalines.
- . Satisfait aux normes :
 - **NF EN 1040** en traitement bactéricide conditions de propreté à 1 % en v/v germes tests : *Pseudomonas Aeruginosa* (CIP 103 467), *Staphylococcus Aureus* (CIP 4.83).
 - **NF EN 1276** en nettoyage traitement bactéricide simultanée, condition de salissures, à 1 % v/v germes tests : *Pseudomonas Aeruginosa* (CIP 103 467), *Escherichia coli* (CIP 54127), *Staphylococcus Aureus* (CIP 4.83), *Enterococcus Hirae* (CIP 5855).
 - **NFT 72.301** à 1 % v/v sur *Salmonella typhimurium* (CIP 5858)
 - **NFT 72.301** à 1 % v/v sur *Listeria monocytogenes* (CIP 54149)
- . Homologué en traitements bactéricides à la concentration de 3 % dans les domaines et activités suivantes :
 - Produits d' Origine Végétale (POV), locaux et matériels de stockage, parois des locaux de stockage, emballages vides.
 - Produits d' Origine Animale (POA), locaux de stockage, matériels de transport.
 - Animaux domestiques, locaux de préparation et matériels de transport de la nourriture.

. Spécifiquement formulé pour effectuer des nettoyages également par mousse active. Permet dans les systèmes d'application par canon ou lance à mousse et d'accrocher les solutions de nettoyage sur les murs, plafonds, surfaces lisses ou verticales, matériels, ceci afin d'assurer un nettoyage prolongé efficace et économique en réduisant les pertes de produit inhérentes à un ruissellement rapide à l'égout, de réduire les risques d'inhalation pour l'opérateur et d'assurer le temps de contact nécessaire à la désinfection.

. Utilisation en Agroalimentaire, abattoirs, salaisons, charcuteries, ateliers de découpe, de conditionnement de denrées alimentaires ou de plats cuisinés, cuisines, restauration etc... dans les plans d'hygiène méthode H.A.C.C.P.

MODE D'EMPLOI

- . S'utilise toujours dilué dans l'eau, application en bain par trempage, par pulvérisation ou en application sous forme de mousse active par apport direct dans le canon à mousse ou dans l'eau pour fût à mousse sous pression, centrales de nettoyages avec mousser, etc...
- . Concentration 3% en v/v (soit 3 litres/hectolitre)
- . Sur surfaces verticales, appliquer du bas vers le haut.
- . Laisser un temps de contact de 5 minutes.
- . Terminer par un rinçage complet à l'eau potable et du haut vers le bas pour les surfaces murales verticales.
- . **En traitement bactéricide sur surfaces préalablement nettoyées concentration de 1 % en v/v (soit 1 litre/ hectolitre)**